

**P1****Travaux de sécurisation de l'autoroute A43****1) Maître d'Ouvrage**

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom/site internet	AREA-APPR INFRASTRUCTURE ET CONCESSIONS		
<b>Coordonnées</b>	Adresse postal/E-mail/Téléphone	DIRECTION DES OPERATIONS 22D, avenue Lionel Terray 69 330 JONAGE		
<b>Contact technique</b>	Nom/E-mail/Téléphone	Emilie BRUNEL	<a href="mailto:emilie.brunel@appr.fr">emilie.brunel@appr.fr</a>	04 72 35 32 00 06 45 29 21 54

**2) Maître d'Œuvre**

<b>Maître d'œuvre</b>	Nom/site internet			
<b>Coordonnées</b>	Adresse postal/E-mail/Téléphone			
<b>Contact technique</b>	Nom/E-mail/Téléphone			

**3) Prestataire**

<b>Prestataire</b>	Nom/site internet			
<b>Coordonnées</b>	Adresse postal/E-mail/Téléphone			
<b>Contact technique</b>	Nom/E-mail/Téléphone			

**4) Description de l'opération**

<b>Objet des travaux</b>	TRAVAUX de Suivi, inspection, maintenance au-dessus de la tête du tunnel de l'Épine			
<b>Motif des travaux</b>	La sécurité de l'autoroute vis-à-vis des risques géologiques liées aux falaises			
<b>Situation des travaux</b>	Description	Falaise au-dessus du Tunnel de l'épine		
	Commune/N° de parcelle	Nances	A2486	
<b>Description détaillée</b>	<b>Type</b>	<b>Intervention</b>	<b>Accès</b>	<b>Fréquence</b>
	Surveillance	suivi de l'instrumentation	piéton ou sur corde	2 fois par an
		inspection détaillée des ouvrages	piéton ou sur corde	1 fois par an
	Petite maintenance	purges ou entretien des ouvrages	héliportages (3 rotations maximum)	selon résultats des visites de surveillance
maintenance de l'instrumentation		héliportages (3 rotations maximum)	selon résultats des visites de surveillance	

**P1****Travaux de sécurisation de l'autoroute A43****5) Travaux exclus**

	Description des travaux	Procédure d'autorisation à entreprendre
Travaux exclus	Travaux de sécurisation à mener en urgence, suite à l'apparition d'un nouveau risque imminent d'instabilité rocheuse	Procédure préfectoral d'urgence dans ce cas
	Travaux de sécurisation supplémentaires, justifiés par l'évolution naturelle (cycles de gel-dégel, développement végétal, ruissellement, ...) de la falaise	Procédure d'autorisation Réserve "classique"

**6) Calendrier**

	2024	2025	2026	2027	2028	
Années d'intervention						
Mois d'intervention	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<span style="color: red;">■</span> Période interdite <span style="color: green;">■</span> Période autorisée						

**7) Procédure travaux**

Délai de prévenance *	15 jours
-----------------------	----------

\*Co-gestionnaires de la Réserve et de la Région Auvergne

**8) Préconisations**

- Les périodes d'intervention sur les ouvrages en falaise, doivent être programmées en dehors de la période de nidification des oiseaux, soit en dehors de la période de Mars à mi-juillet
- L'usage de drone pour la surveillance doit également s'effectuer en dehors de la période de nidification des oiseaux
- En cas de coupe d'arbres dans les ouvrages : évaluer la pertinence de la coupe en cas de présence de cavités
- Prévenir les services de la réserve du démarrage effectif des travaux

**9) Localisation**

Référence Carte	
-----------------	--